

Septembre 2012

N° 217

Sommaire :

Page 1 : Édito

Pages 2 et 8 : non au traité européen, 30 septembre

Pages 3 à 5 : Paritarisme

Page 6 : Précarité et formation

Page 7 : Base élèves

Édito

La concertation pour la « refondation » de l'école est sur le point de s'achever. Les enseignants, invités à donner leur avis individuellement sur internet, n'aurons, contrairement aux demandes répétées du SNUipp, pas eu de temps libéré pour échanger, discuter, donner leur avis collectivement.

Plus qu'une occasion manquée c'est une faute politique qui en dit long si ce n'est sur les intentions du nouveau gouvernement en matière d'éducation du moins sur sa conception du dialogue. Peut-on sérieusement imaginer parler de l'enseignement sans les

principaux intéressés ? Imaginons parler de la boulangerie sans les boulangers ?

Si l'éducation est l'affaire de tous, les mieux placés pour parler de leur métier sont ceux qui l'exercent. On ne transformera pas l'école à coup d'injonctions et de déclarations de bonnes intentions.

Cette « refondation » si elle est ce à quoi elle ressemble de plus en plus : une réforme de plus imposée d'en haut, sera un rendez-vous manqué.

C'est la refondation du métier qui doit être le ressort de la refondation de l'école. Elle aura donc lieu avec les enseignants

ou n'aura pas lieu. Il faut donner aux enseignants les moyens de penser leur métier, de se le réapproprier, leur redonner la main.

Mêlons nous de ce qui nous regarde. Ce temps que l'on nous refuse, prenons le ! Ne laissons pas dire à notre place.

D'ores et déjà agissons, libérons nous du carcan de l'aide personnalisée. Décidons d'arrêter de faire ce qui est inefficace, ce qui pèse sur nos conditions de travail, ce qui ne profite pas à nos élèves....

Le SNUipp-FSU appelle les équipes à disposer de ce temps de la manière qui sera jugée la plus à même de répondre aux besoins des écoles.

Débattons dans les écoles de la façon dont nous pourrions utiliser ces heures utilement et faisons le.

Prenons le temps de donner notre avis.

Retrouvons-nous dans les réunions de secteurs, refusons le traité européen en manifestant à Paris le 30 septembre.

C'est maintenant et c'est ensemble.

F. Billod Morel

Non au TSCG Manifestation nationale le 30 septembre

Actualités : pourquoi dire non au traité européen et à l'austérité ?

Austérité et compétitivité (c'est à dire la baisse du coût salarial) sont les maîtres mots des politiques qui se répandent dans toute l'Europe.

Une spirale dépressive auto-entretenu s'installe car la faiblesse de l'activité fait baisser les salaires et s'accroître les déficits publics, car les exportations de chaque pays vers la zone euro sont affaiblies, parce que la demande privée est hors d'état de relayer la contraction de la demande publique. Cela conduit à la récession

dans toute la zone euro où 18 millions de personnes soit 11,4 % de la population active sont au chômage.

Les plans sociaux se multiplient, la baisse des revenus modestes et moyens se confirme, les droits fondamentaux d'accès à la santé et à l'éducation sont gravement remis en cause, tandis que les intérêts des privilégiés sont préservés.

Constatant que le modèle de Maastricht fondé sur une concurrence sans régulation politique n'est pas viable, les élites européennes se sont engagées dans l'aventure du "saut fédéral". Il ne s'agit nullement de construire une Europe sur la base de la solidarité et de la coopération, mais d'extraire les politiques publiques du contrôle démocratique et de la souveraineté des Etats, en imposant les politiques libérales par des procédures sanctuarisées dans le droit.

« Economiquement stupide, socialement insupportable et démocratiquement inacceptable »

Depuis deux ans, une série de textes souvent techniques et mal connus du public ont été approuvés à l'initiative de la Commission européenne : "Semestre européen", Pacte "Euro plus", "Six-pack" et maintenant "Two-pack", dispositions complexes qui visent à mettre en place des mécanismes de surveillance de l'élaboration des budgets nationaux, de mises en garde contre les "dérapages budgétaires", de recommandations de la Commission européenne sur les mesures à prendre et de sanctions automatiques contre les Etats qui ne s'engagent pas suffisamment dans cette politique.

Le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TESCG) reprend une partie de ces dispositifs, et en ajoute d'autres.

- Encadrement des budgets nationaux prévus par les précédents textes, par exemple l'obligation de réduire la dette publique dépassant les 60 % du PIB d'au moins un vingtième par an, ce qui signifierait pour les Etats les plus endettés le maintien de politiques d'austérité violentes sur plusieurs années.
- Introduction de la "règle d'or" dans

le droit national "au moyen de dispositions contraignantes et permanentes, de préférence constitutionnelles". Cette règle interdit à un Etat d'avoir un déficit "structurel" supérieur à 0,5 % du PIB, instaurant une austérité perpétuelle puisque le Traité n'indique aucune date. Cela implique que les pouvoirs publics sont condamnés à financer leurs investissements sur la seule base de leurs recettes de l'année. Cette aberration a en fait une signification politique : elle traduit la volonté de transférer au secteur marchand une grande partie des services publics, de la protection sociale, de la recherche et de l'éducation.

Dans le cas où un gouvernement s'opposerait aux recommandations de la Commission, des sanctions jusqu'à 0,1 % du PIB seraient décidées par celle-ci. Seule une majorité qualifiée des Etats pourrait s'y opposer : ce principe de la "majorité inversée" rend les sanctions quasi-automatiques. Cerise sur le gâteau : l'Etat "accusé" ne prend pas part au vote !

Voter le TESCG c'est approuver ce que le philosophe allemand Habermas appelle "une domination post-démocratique". Evincer les grands choix politiques de la délibération démocratique, du contrôle des parlements nationaux et même européen, c'est un virage radical que les classes dominantes prétendent opérer en esquivant le débat, en présentant cette évolution comme relevant de la "nécessité économique".

Suite page 8



Paritarisme

compte rendu du CTSD du 6 septembre 2012

En introduction et après les déclarations préalables, le DASEN rappelle les propos de juin du ministre : « Cette rentrée n'est pas la mienne ». Pourtant, avec un moratoire sur les suppressions de postes, la rentrée aurait pu être toute autre.

Il donne ensuite des informations sur l'organisation de l'inspection académique : Départ du secrétaire général (espoir d'un remplacement d'ici les vacances d'automne) – absence de M. Marlier jusqu'en mars au moins - 2 nouveaux ien (Marie Noelle Kervella : Dole II - Patrick Michel : Saint-Claude).

Des délégations de parents (Balanod, Vilette-les-Dole, Clairvaux) ont demandé une audience. Elles ont été reçues par les IEN. Nous avons demandé une suspension de séance pour que les éléments nouveaux puissent être donnés avant l'étude des ajustements de rentrée. Dans l'attente, les questions diverses sont traitées :

Moyens dévolus au fonctionnement du CHSCT

Pour le DASEN, le fonctionnement doit être harmonisé dans les 4 départements de l'académie et il n'y a pas de réponse du recteur.

EVS (voir article précarité)

Gestion : les contrats sont gérés par une cellule départementale basée à l'IA.

Il y a 130 contrats aidés à cette rentrée dont 23 qui sont en attente de signatures. Il y en avait 170 en 2011/2012. Ils se répartissent ainsi :

- 70 CUI EVS ASH plus 7 en attente. Ces affectations correspondent à la priorité nationale mise sur l'accompagnement du handicap.
- 22 contrats en assistance administrative dans les écoles primaires plus 20 en attente (il y en avait 62 en 2011/2012)
- 11 contrats dans les établissements et les collègues

Formation : pôle emploi exige la mise en place d'une formation pour les personnels recrutés.

Pour les EVS ASH, cette formation sera assurée par les circonscriptions. Pour les EVS d'aide à la direction, c'est au directeur-trice de s'en charger. Ce que nous avons dénoncé.

Ajustements de rentrée

Le DASEN dispose de 11 postes à cette rentrée (8 en réserve à la suite de la carte scolaire + 2 postes RA-SED non pourvus + 1 poste de congé formation non utilisé).

Il n'y a pas de fermeture de rentrée en raison de baisse d'effectifs.

Les écoles sont classées par moyenne d'élèves par classe. Pour 1 ouverture en maternelle, le seuil est fixé à 30 (aucune ouverture) et à plus de 27 en élémentaire (9 écoles concernées). Voir tableau.

1 poste est attribué à la brigade de remplacement de Champagnole où il ne reste réellement que 8 moyens à la rentrée. Les craintes que nous avons formulées au moment de la carte scolaire sur le remplacement sont d'actualité dès maintenant ! La réponse du DASEN : « ... Les circonscriptions feront preuve de solidarité entre elles... ».

Au bilan, nous constatons que :

La maternelle est une fois de plus sacrifiée (aucune ouverture) malgré le discours du nouveau ministre.

Sur 9 réouvertures de classe, 6 ont lieu dans une école où la classe a été fermée ou non confirmée en février. En plus de toutes les interventions pour défendre les postes, nous avons dénoncé cette gestion à flux tendu qui pénalise les élèves, les collègues.

Il reste des situations difficiles (ex : Mouchard, 36 élèves dans la classe des petits/moyens – Petit-Noir, arrivée des enfants du voyage...) et le rattachement de TR à certaines écoles, tant qu'il n'y aura pas besoin de remplaçants, n'apportera pas de solution satisfaisante (ex : Clairvaux – Petit-Noir – Mouchard...).

Ouvertures provisoires

Bletterans : + 1 + ¼ décharge dir
Messia : + 1
Samrans : + 1
St Laurent en Gdx : + 1
RPI Villers Farlay : +1
RPI Goux : +1
Dammartin : +1
Salins Voltaire : + 1
Arbois élem : + 1
TR Champagnole brigade : + 1
IME Les Hauts Mesnils : + ¼
Mission « Enfants du voyage » : + ½

Dernière information donnée par le DASEN : il y aura 6 stagiaires en formation dans le département cette année.

Paritarisme : Déclaration préalable CAPD du 6 septembre

La priorité à l'école et plus particulièrement au primaire décrétée par le Président de la République ne saurait faire disparaître la réalité concrète des conditions de rentrée. Cette rentrée ce sont les enseignants eux-mêmes qui en parlent le mieux. C'est pourquoi le SNUipp a fait réaliser une enquête qualitative à l'institut Harris. Les résultats ne font que confirmer ce que nous disons depuis des années. Les enseignants interrogés décrivent une dégradation de leurs conditions de travail et de leur capacité à faire réussir les élèves (sureffectifs, RASED sans moyens, accroissement des tâches administratives, manque de formation, ...), dénoncent le poids de l'évaluation et affirment ne pas avoir les moyens suffisants pour mettre en place ce qui influe positivement la réussite des élèves. Pour avoir subi nombre de réformes venant d'en haut sans prise en compte de leur réalité quotidienne les enseignants se disent désabusés et attendent de voir concrètement.

Force est de constater qu'à cette rentrée rien n'a changé. Elle sera pire que la précédente. Ce ne sont pas les 1000 postes concédés qui vont changer quelque chose. 80 000 suppressions de postes dont 13 000 à cette rentrée c'est la réalité. De même les dispositifs DARCOS/CHATEL qui sont pourtant dénoncés comme responsables des dégradations ressenties restent en vigueur (AP, LPC, absence de formations initiales...)

Comme nous avons pu le dire lors du CTSD ce matin, dans le Jura comme partout ailleurs, cette ren-

trée s'annonce déjà difficile compte tenu du nombre de postes supprimés ces dernières années et des 61 postes perdus l'an dernier.

Ce ne sont malheureusement pas les 2 postes octroyés en mesure d'urgence pour la rentrée qui vont changer la donne.

D'autres raisons viennent s'ajouter aux difficultés liées aux fermetures de postes :

- les conséquences des vœux géographiques qui entraînent des affectations à titre définitif sur des postes qui n'ont pas été demandés ce qui va à l'encontre de la réelle possibilité de mobilité des enseignants et qui fragilisent leur situation
- le développement inutile des postes à profil. La formation reçue, les diplômes obtenus doivent suffire pour accéder aux postes vacants quels qu'ils soient. Nous y gagnons en transparence et les collègues nommés en indépendance.
- des affectations qui précarisent de nombreux collègues notamment ceux en surnombre qui risquent de devoir imputer une part non négligeable de leur salaire dans des frais de déplacements professionnels (à titre d'exemple, des collègues parcourant un trajet de 100 km aller dépensent 20€ par aller et sur une année, paient environ 500 € par mois de frais de déplacements, sans compter les frais de garde supplémentaires s'ils doivent faire garder leurs enfants...). Comment peut-on exercer dans de bonnes conditions lorsque l'on a un trajet quotidien fatigant et coûteux ?
- les enseignants s'inquiètent pour leurs élèves et leurs structures no-

tamment les RASED qui ont été malmenés l'an dernier : quelle politique va s'opérer sur le terrain par rapport aux élèves en grande difficulté ?

• L'enseignement des langues est difficile à mettre en place et ce ne sont pas les tableaux de bord qui changeront la donne. Les collègues doivent bénéficier d'une formation de qualité et les directeurs n'ont pas à organiser cet enseignement, pas plus que celui des mathématiques par exemple

• Les directrices et directeurs se demandent comment ils vont pouvoir travailler sereinement sans aide administrative dans la période la plus chargée de l'année. Il est grand temps de pérenniser ces emplois administratifs pour ne plus renouveler ce scénario à chaque rentrée. Toutes les écoles, quel que soit leur taille doivent bénéficier d'une aide administrative.

La liste n'est malheureusement pas exhaustive au sujet de cette rentrée difficile.

Le SNUipp-FSU souhaite que la volonté affichée par le président de faire du primaire la priorité de sa mandature se traduise rapidement par des actes. Il veillera à ce que la parole des enseignants soit entendue et respectée, à ce que la nouvelle loi d'orientation rompe de façon radicale avec les mesures qui ont dégradé l'école. La prochaine loi d'orientation doit être l'occasion de faire progresser l'école en améliorant les conditions d'apprentissage des élèves, d'enseignement des enseignants, en donnant les moyens économiques, structurels et en formation de relever le défi de la démocratisation et de l'égalité.

Enfin les enseignants ne se paieront pas de mots. Les enseignants français sont parmi les moins bien rémunérés en Europe. Le respect, la considération commence par

des salaires à la hauteur des responsabilités qui leur incombent et du niveau de formation qui leur est demandé.

Les commissaires paritaires



Compte rendu CAPD

En réponse à la lecture de la déclaration préalable du SNUipp-FSU, le dasen indique que sur la refondation de l'école des liens et infos sont sur le site du rectorat et de l'IA. Et que le questionnaire est à remplir avant le 7 septembre !!! Par ailleurs des tables rondes semblent être organisées dans l'académie. Impossible d'en connaître les thèmes, les lieux. Seule certitude, les participants seront invités nominativement. Il n'est pas prévu que les enseignants soient invités puisque « leurs organisations syndicales sont reçues au ministère »...

Le recteur aurait voulu se « débarrasser de cette corvée » qu'il ne s'y serait pas pris autrement !

Recours changement de postes

Tous les recours ont été refusés pour préserver l'équité de traitement.

Questions diverses

À l'initiative du SE : cas d'une collègue agressée.

A l'initiative du SNUipp-FSU :

• Balance postes/personnes

Avant la CAPD le dasen a encore 44 collègues en sur-nombre. Pourtant les IEN alertent la CAPD sur la pénurie dans leurs circonscriptions. Nous avons raison de dire que les conditions de rentrée sont pires encore. Au 6 septembre, le problème du remplacement se pose déjà ! Le dasen en appelle à la solidarité entre circonscriptions. Comment faire pour partager l'inexistant ?!

Nous demandons un état exhaustif de la situation sur tout le département.

• Base élèves

Le tribunal de Bastia ayant statué sur la possibilité

pour les parents de faire opposition à l'inscription de leur enfant dans la BE nous demandons au dasen d'informer les directeurs de cette décision. Il s'y refuse et indique que si les directeurs ont des problèmes ils doivent s'adresser aux IEN.

• Groupes de travail

Le SNUipp demande un groupe de travail précarité. En l'absence d'un secrétaire général, le dasen ne peut l'envisager. Même chose pour le calendrier des instances, l'administration n'est pas en mesure de nous le communiquer. Nous savons qu'à l'IA aussi la RGPP a fait les ravages que nous connaissons. Cependant il est important que rapidement l'administration puisse répondre aux interrogations des personnels.

• Retrait de jours de grève

Le salaire de juillet 2012 de plusieurs collègues a été amputé de 3 jours de grève d'un coup (15 décembre 2011, 30 janvier et 14 février). Le dasen ne se l'explique pas. Est-ce la réponse institutionnelle que nous aussi nous fournirons lorsque des comptes nous seront demandés ? Pourquoi pas...

• Droit syndical et réunions d'informations

Le décret du 18 février 2012 fixe pour la fonction publique de nouvelles règles en la matière. Les RIS passent de 6 h à 12 h par année scolaire. Nous interrogeons le Dasen sur ces nouvelles modalités. Il répond qu'il n'est pas question de changer les quotités horaires des RIS et que le ministère a été très clair sur la question : 6 h sur le temps d'animation pédagogique. Nous avons alerté le SNU national qui a envoyé un courrier au ministre afin que le droit (décret du 18 février 2012) soit respecté partout.

Notre collègue Jacques Paroisse nous a quitté. Syndiqué et militant sur le secteur de Dole, il a, avec générosité et tout au long de sa carrière, œuvré à la reconnaissance de notre syndicat auprès de nombreux collègues et partenaires de l'école. Nous adressons nos condoléances à sa famille.

Précarité

A la rentrée, des écoles ne retrouvent pas leur Aide Administrative à la Direction d'École : le SNUipp-FSU agit pour obtenir la pérennité d'un dispositif fragilisé par la précarité des CUI .

Plusieurs centaines de contrats EVS et leur mission notamment celle d'Aide Administrative à la Direction d'École (AADE) qui devaient être renouvelés en fin d'année scolaire ou durant l'été ne le seront pas.

Premier problème, seuls 12 000 contrats aidés supplémentaires ont été attribués à l'Éducation Nationale alors que 14 000 contrats n'étaient plus financés à partir du 1er juillet (cadeau d'adieu empoisonné du gouvernement UMP). Résultats, tous les départements, en particulier le Jura, ne retrouvent pas leur contingent de contrats.

Deuxième problème, le ministre a donné consigne de **réaffecter prioritairement ce contingent supplémentaire sur les missions handicap** (écoles et collèges), puis en fonction de la dotation départementale, sur des missions d'étude et de surveillance au sein des collèges et lycées et enfin sur l'assistance administrative aux directeurs d'école. Résultat : la distribution locale des contrats aidés se fait au

détriment des missions « aide administrative » dont les contrats ne sont pas renouvelés dans plusieurs écoles.



Cela est inacceptable. Cette situation nuit au fonctionnement de l'école où les directeurs sont laissés pour compte, mais pénalisent aussi les personnels qui, même en étant éligibles, ne sont pas réemployés. Il est impératif de créer les emplois pérennes nécessaires au premier comme au second degré qui permettent de répondre aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap, d'encadrement et de surveillance ainsi que d'aide administrative nécessaire au bon fonctionnement des écoles.

Les moyens globalement alloués dans le Jura à l'aide administrative sont en baisse (voir compte-rendu du CTP). Même si l'attribution de nouveaux contrats d'assistants de scolarisation (AED, droit public) dédiés à l'accompa-

gnement des élèves en situation de handicap permet de faire glisser quelques contrats d'AVS-i vers des missions d'AADE, le niveau actuel de couverture de l'aide administrative (en baisse constante ces deux dernières années) ne pourra être maintenu.

Officiellement, les mêmes critères d'attribution ont été reconduits mais les mutualisations opérées par certains IEN et pas par d'autres, fondées sur des considérations très localisées aboutissent à une rupture d'équité départementale que le SNUipp-FSU a toujours dénoncée. En CAPD, nous avons réitéré notre demande d'un groupe de travail pour une remise à plat d'un dispositif qui s'enlise et se dissout dans l'impasse de la précarité. Pérennité et formation sont plus que jamais indispensables à l'installation d'une véritable aide administrative pour le bon fonctionnement des écoles et des conditions de vie décentes (stabilité de l'emploi, rémunération suffisante) des EVS.

Le SNUipp-FSU du Jura continuera d'agir en ce sens, d'informer et de mobiliser en faveur des EVS, trop souvent laissés pour compte d'arbitrages budgétaires particulièrement injustes.

Formation

Les « emplois d'avenir professeur » nouvellement créés devraient faire leur entrée dans les écoles dès le second trimestre. Il s'agit d'étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et à qui on proposera, contre 9 heures

hebdomadaires de présence dans les écoles, une rémunération avoisinant 900 euros (salaires et bourses cumulés). Ces étudiants seront recrutés sur des emplois de type CUI pour un an renouvelable dans la limite de 36 mois. Rappelons que pour assurer la mixité sociale et rendre attractif le métier

d'enseignant, le SNUipp revendique des pré-recrutements dès la licence. Si le nouveau dispositif assure une aide sociale immédiate pour les étudiants, il ne peut nous satisfaire et nous continuerons à œuvrer dans la FSU à une refonte complète des concours et de la formation.

Revendicatif : du nouveau pour BE

Le Tribunal Administratif de Bastia vient de donner raison à deux familles qui contestaient le refus du DASEN de Corse du Sud de prendre en compte leur demande d'opposition à l'inscription de leur enfant dans les fichiers Base Élèves et Base Nationale des Identifiants Élèves (BNIE).

Comme ailleurs ce dernier avait rejeté ces demandes au motif que les parents qui souhaitent que leur enfant soit scolarisé ne peuvent s'opposer à la saisie d'informations nécessaires à la gestion du dossier des élèves, dès lors que « ces fichiers ne comportent pas d'information sensible et répondent à l'exécution

d'une mission de service public ».

Or le Tribunal de Bastia a considéré que ce motif nie le droit d'opposition prescrit dans les dispositions de l'article 38 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 « **Toute personne a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement** », renforcé pour le fichier Base Élèves par la décision du Conseil d'État du 19 juillet 2010. Par ce jugement il annule les décisions de rejet, et demande au recteur de l'académie de Corse de réexaminer les demandes et de prendre une nouvelle décision dans le délai d'un mois à compter de la notification du présent jugement ».

Le jugement du tribunal de Bastia c'est surtout :

- ⇒ Obligation pour l'Education Nationale d'appliquer la loi de 78 (dite loi Informatique et Liberté) et de prendre en compte les refus des parents d'élèves qui ne souhaitent pas voir leur enfant "tracé" sur le fichier Base Elèves.
- ⇒ Obligation pour l'Education Nationale d'adopter une attitude autre que le refus systématique du droit d'opposition des familles.
- ⇒ Un vrai soulagement pour les familles traitées avec un réel mépris par l'ancien gouvernement dont le Ministère de l'Education Nationale balayait d'un revers de manche les demandes pourtant légitimes.
- ⇒ Un réel espoir de voir enfin reconnu ce droit élémentaire et fondamental du respect de la vie privée, d'autant plus que d'autres TA doivent se prononcer sur les mêmes dossiers dans les semaines à venir.
- ⇒ L'espoir de la fin de ce fichage généralisé à l'école, dont l'inscription des enfants dans Base Elèves et leur immatriculation dans la BNIE (désormais RNIE) est le socle de l'enregistrement numérique de tout leur parcours scolaire de l'âge de 3 ans jusqu'à l'université.
- ⇒ Une immense espérance de voir se fissurer ce sombre édifice du fichage de l'Enfance.



Le fichage des enfants dans BE n'est pas obligatoire, il est possible de s'y opposer!

Le SNUipp-FSU appelle tous les directeurs et directrices à ne pas remplir Bases Elèves.

Si BE est déjà en place, cessez de la renseigner et faites signer les motions par le conseil d'école et le conseil municipal.

Faites savoir dès maintenant aux parents qu'ils ont la possibilité de s'opposer au fichage de leur enfant.

Vous trouverez sur le site du SNUipp du Jura tous les modèles de courriers nécessaires aux démarches.



Calendrier scolaire

Les vacances de la Toussaint débuteront le samedi 27 octobre et se termineront le lundi 12 novembre au matin.

Rattrapage : les élèves auront cours soit le mercredi 3 avril, soit le mercredi 22 mai (choix arrêté localement par le recteur). Lorsque des cours sont déjà organisés le mercredi matin, les élèves auront cours l'après-midi du 3 avril et du 22 mai.

Le Président de la république et le gouvernement soumettent ce Traité à la ratification par le parlement début octobre, alors que le Traité dont la renégociation avait été promise est resté en l'état.

Le Pacte de croissance qui est présenté comme un acquis de la négociation comprend pour moitié des fonds déjà existants et pour l'autre moitié la promesse d'une relance hypothétique d'investissements privés. Correspondant au mieux à 1 % du PIB, il n'est pas à la hauteur des enjeux de la crise européenne.



En France, le gouvernement s'est fixé l'objectif de ramener le déficit public de 4,5 % cette année à 3 % en 2013 et de l'annuler en 2017. De l'avis de nombreux observateurs, notamment de l'OFCE fin juillet, cette stratégie de réduire le déficit public à marche forcée et "quoi qu'il en coûte" va contracter encore davantage l'activité économique (une restriction budgétaire de l'ordre de 1,5 point de PIB conduirait à une perte du PIB de 1,2 point et une montée du chômage que certains économistes (Guillaume Duval, Libération.fr, 30 août) estiment à 300 000. En basculant dans une austérité aussi importante et sur plusieurs années, la France de par son poids économique, précipiterait encore plus l'Europe dans la récession. Les choix qui seront faits dans le budget 2013 seront donc cruciaux. Il est temps de rappeler au président de la république que le candidat Hollande dénonçait l'austérité comme remède à la sortie de crise.

La Fsu s'oppose à la ratification du TESC et au choix de l'austérité qu'il symbolise.

Elle appelle à prendre part à la manifestation nationale du

30 septembre 2012 Paris Nation 13h30

Des bus au départ de Dole et Lons sont prévus, appelez à la FSU du Jura pour vous inscrire.

Rappel calendrier des réunions de secteur.

Jeudi 20 septembre	Dole maternelle St Exupery 18h
	Lons le Saunier maternelle Briand 18h30
Lundi 24 septembre	St Claude école du Truchet 17h
Jeudi 27 septembre	Arbois maternelle 17h
	St Amour école primaire Marius Picquant 17h
	Champagnole maternelle Hôtel de ville 18h30
Vendredi 5 octobre	Commenailles école élémentaire 17h